

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 8 janvier 2018 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents :
Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Mario Desmeules
Johnny Gauthier
Jimmy Perron
Diane Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION « RÉGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX »
5. AVIS DE MOTION « RÉGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES »
6. DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE EN ZONE DE MOUVEMENT DE SOL AU 284, CÔTE DES CÈDRES, SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE
7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 2824, ROUTE DU FLEUVE
8. DÉPÔT MODIFICATION AUX RÔLES
9. RÉOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ DE CHARLEVOIX-OUEST
10. DEMANDE DE DONS :
 - SENTIER LAPOINTE-DE-L'ANSE
 - OPP - ÉCOLE LÉONCE-BOIVIN
11. REPRÉSENTATION
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

01-01-18 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

02-01-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit accepté.

03-01-18 Adoption des comptes

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	1 306.84 \$
AXE CRÉATION	5 553.29 \$
BELL CANADA	256.49 \$
BELL MOBILITÉ CELL	135.50 \$
CAMP LE MANOIR	28.93 \$
CÉGEP DE JONQUIÈRE	747.34 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	250.04 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	79.24 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$

DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	40.00 \$
ÉQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF	7.28 \$
ÉQUIPEMENTS GMM	181.28 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 043.30 \$
L'AUTHEMTEIQUE AUBERGE	1 564.88 \$
LES EXTINCTEURS DE CHARLEVOIX	1 209.31 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	79.60 \$
MJS INC.	230.84 \$
PG SOLUTIONS	9 680.90 \$
POSTES CANADA	151.75 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	321.93 \$
SOCAN	212.78 \$
SONIC	8 785.03 \$
VISA (Gré du Vent)	353.77 \$
	<hr/>
	32 261.66 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9078-4489 QC. INC. - BATTERIES EXPERT CHARLEVOIX	368.91 \$
ASS, DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC	293.19 \$
BELL CANADA	95.96 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	712.18 \$
BRIGADE DES POMPIERS INT:2233 \$ GARDE: 1882 \$ CASERNE :1372 \$	5 487.00 \$
EDUCEXPERT	2 894.53 \$
ESSO	5.94 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	1 713.05 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 100.58 \$
INFOPAGE	167.80 \$
LES EXTINCTEURS DE CHARLEVOIX	139.70 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	573.89 \$
SONIC	1 821.05 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	2 596.95 \$
	<hr/>
	17 970.73 \$

VOIRIE-TRANSPORT

9078-4489 QC INC. - BATTERIES EXPERT CHARLEVOIX	495.49 \$
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	380.69 \$
BAIE-SAINT-PAUL PLYMOUTH CHRYSLER	1 244.56 \$
BELL CANADA	95.96 \$
BELL MOBILITÉ (Grégoire: 48.25 \$, Patrick: 48.25 \$, Claude:19.50 \$)	116.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	114.95 \$
COMPASS MINERALS	7 903.63 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	49.59 \$
ESSO	3 470.97 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	1 268.28 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	2 324.81 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU INC.	898.82 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	1 964.27 \$
HYDRO-QUÉBEC	767.51 \$
LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURE	315.57 \$
MARC TREMBLAY	330.00 \$
MINI EXCAVATION HDF	143.72 \$
MTMDET	4 081.48 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	1 820.28 \$
TRANSPORT ADAPTÉ DE CHARLEVOIX-OUEST	2 410.20 \$
TRANSPORT MARC TRUDEL	1 549.29 \$
	<hr/>
	31 746.07 \$

ÉCLAIRAGE DE RUES

HYDRO-QUÉBEC	845.83 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	1 640.52 \$
	<hr/>
	2 486.35 \$

FEPTEU

LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	805.81 \$
PAVAGE ROLLAND FORTIER (incluant 44 956,19 \$ autorisé sur liste de novembre)	47 322.31 \$
TRANSPORT MARC TRUDEL	2 834.14 \$
	<hr/>
	50 962.26 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ CELL.	43.92 \$
F.Q.M.	324.88 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 469.71 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	300.04 \$
ULTIMA ASSURANCES	213.00 \$
	<hr/>
	3 351.55 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

GAUTHIER CLAUDE	270.00 \$
BELL CANADA	94.39 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
F.Q.M.	171.98 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 520.05 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	185.43 \$
	<hr/>
	3 244.84 \$

LOISIRS ET CULTURE

PILOTE STÉPHANIE	102.00 \$
ATELIER VAGABOND	2 012.06 \$
BELL CANADA	101.70 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	52.89 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	1 468.83 \$
VITRERIE CÔTÉ	179.35 \$
	<hr/>
	3 916.83 \$

URBANISME

ALLOCATION CCU	400.00 \$
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	162.11 \$
L'AUTHENTIQUE AUBERGE	325.35 \$
	<hr/>
	887.46 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 400.45 \$
	<hr/>
	2 400.45 \$

TOTAL	<hr/> <hr/> 149 228.20 \$
--------------	----------------------------------

04-01-18 Avis de motion « Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux »

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, Jimmy Perron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors de la prochaine séance, d'un « Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux » pour l'année 2018.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, Madame Linda Gauthier, délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

05-01-18 Avis de motion « Règlement régissant les comptes de taxes »

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, Sylvie Bolduc, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors de la prochaine séance du conseil, d'un « Règlement régissant les comptes de taxes » pour l'année 2018.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, Madame Linda Gauthier, délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

06-01-18 Demande d'un permis de construction d'un garage en zone de mouvement de sol au 284, côte des Cèdres, Saint-Joseph-de-la-Rive

CONSIDÉRANT la demande de construction d'un garage en zone de mouvements de sol sur une propriété située au 287, côte des Cèdres

CONSIDÉRANT que tel que prévu à l'article 2,7 du règlement relatif aux permis et aux certificats, lorsqu'un rapport d'expert est exigé pour la délivrance d'un permis relativement à une intervention en zone de mouvement de sol, la délivrance du permis est alors soumise à l'approbation du conseil municipal sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une expertise géotechnique a été réalisée en décembre 2017 par M. Gille Grondin, ing, des Laboratoires d'expertises du Québec, visant à évaluer les effets des travaux sur la stabilité du site et les précautions à prendre;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU, après avoir pris connaissance du rapport, des photos et des recommandations émises par l'ingénieur, recommandent au conseil d'accepter la demande de permis de construction d'un garage au 284, côte des Cèdres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à délivrer le permis pour la construction d'un garage au 284, côte des Cèdres à Saint-Joseph-de-la-Rive en respectant l'ensemble des normes et recommandations prescrites par l'ingénieur dans son rapport d'expertise.

07-01-18 Demande de dérogation mineure au 2824, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au 2824, route du Fleuve, Les Éboulements, aux fins d'autoriser une marge de recul latérale gauche de 1,0 mètre au lieu de 2,0 mètres, tel que prescrit dans le règlement de zonage n° 117-11 par les normes spécifiques de la zone A-23 à l'intérieur de la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT que cette dérogation consiste à régulariser une situation existante depuis 2009;

CONSIDÉRANT que cette situation est mineure et qu'elle ne porte atteinte à aucun droit de propriété d'immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la demande de dérogation mineure.

Dépôt modification au rôle

La directrice générale dépose la modification au rôle triennal 2014-2015-2016, passant de 223 456 800 à 225 007 000 pour une augmentation de 1 550 200, et pour le rôle triennal 2017-2018-2019, passant de 281 491 300 à 284 574 300, pour une augmentation de 3 083 000 au 29 novembre 2017.

08-01-18 Résolution Transport Adapté de Charlevoix-Ouest

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de défrayer la quote-part 2018 pour le service de Transport Adapté de Charlevoix-Ouest au montant 2 410.20 \$, pour une population de 1339 habitants au taux de 1.80 \$ par habitant;
- d'autoriser la municipalité de St-Hilarion à signer le protocole d'entente à intervenir pour l'année 2018 entre les municipalités et Transport Adapté de Charlevoix-Ouest.

09-01-2018 Demande de dons

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder les dons suivants :

- Sentier LaPointe-de-l'Anse : 300 \$
- OPP de l'École Léonce Boivin : 250 \$

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

10-01-18 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière